Motion de limite de temps

M. Baker (Grenville-Carleton): On peut aussi l'accuser de bien d'autres choses.

M. Sharp: En outre, c'est seulement lorsque le bill est renvoyé au comité et qu'il en est à l'étape du rapport que l'on peut proposer et débattre des amendements. La Chambre se souvient sans doute que, comme divers groupes de l'extérieur voulaient faire des instances, la Chambre a accepté à l'unanimité de renvoyer le bill C-58 au comité permanent au lieu de l'étudier en comité plénier, contrairement à l'habitude pour les bills fiscaux. La Chambre a exprimé à l'unanimité son désir de renvoyer le bill au comité, là où les divers groupes, favorables ou non, pourraient faire connaître leur avis.

Les articles 75A, 75B ou 75C du Règlement ont rarement été invoqués, surtout l'article 75C. Je suis porté à penser qu'à l'avenir, on devrait recourir plus souvent au principe de l'attribution de périodes de temps.

Des voix: Bravo!

M. Sharp: Ou si je devais employer une tournure qui serait plus expressive pour les députés de l'opposition, si je devais recourir au principe d'attribution de périodes de temps, qui, selon moi, est utile à tous les partis de la Chambre, je pense . . .

Une voix: Vous voulez dire la manipulation du temps.

Des voix: Oh, oh!

M. Sharp: ... qu'il faudrait envisager une mesure de cet ordre. De plus, je crois qu'il faudrait—et je sais que bien des députés de la Chambre partagent cet avis, y compris du moins certains leaders à la Chambre—couper court à la deuxième lecture, où les débats ne sont que répétitions et digressions, pour passer à des travaux plus concrets, en comité, à l'étape du rapport et à la troisième lecture.

Des voix: Oh, oh!

• (1510)

M. Sharp: J'ai l'intention de faire des propositions semblables au comité permanent de la procédure et de l'organisation sous peu. Entre-temps, puisque nous devons nous servir des mécanismes dont nous disposons, j'estime que le gouvernement a tout à fait raison d'agir ainsi et que les électeurs s'attendent à ce que nous tranchions la question dès maintenant, afin qu'ils puissent exprimer leurs vues aux députés et que nous puissions prendre une décision sur ce bill très important.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, il est bien évident qu'un gouvernement qui est incapable de diriger l'économie ne peut certainement pas diriger la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: Il est plutôt ironique que la motion de clôture ou d'attribution de temps soit présentée en vertu de la règle 75C du Règlement, que le parrain de cet article s'occupe maintenant d'autres questions à la Chambre, et que la règle même ait été imposée à la Chambre par la clôture. Comme dirait très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), c'est une très longue ruelle sans poubelles.

Cela m'étonne de voir ce que font les honorables représentants d'en face, ceux qui faisaient partie de l'opposition libérale en 1959, 1960, 1961, 1962 et 1963, et qui se conduisent ainsi maintenant, alors qu'ils ont été témoins de la

résistance organisée à l'époque. Ils ne sont pas tellement nombreux. Si je ne m'abuse, le député d'Ottawa-Carleton (M. Turner) et le ministre des Finances (M. Macdonald étaient ici en 1963. Le président du Conseil privé (M. Sharp) était probablement derrière la ligne de feu en train de préparer les munitions, dont la plupart ont fait long feu. A cette époque, le parti libéral qui constituait l'opposition officielle du gouvernement dirigé par mon ami le député de Prince Albert, a fait traîner pendant 65, 70, 75, 80 et même une fois 88 jours les affectations de crédits—88 jours pour faire adopter à la Chambre des crédits budgétaires, à cause d'une opposition orchestrée et de l'obstruction systématique de l'opposition libérale d'alors.

Une voix: Où est passé ce gouvernement?

M. Baldwin: Ceux qui avaient alors tant de verve sont devenus maintenant les avocats du musellement.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je suis l'un de ceux qui ne craint pas la clôture. J'ai toujours dit à la Chambre et en dehors que si les députés, qu'ils soient de l'opposition ou du gouvernement, accaparaient un temps précieux qui ne devrait pas être sacrifié à une obstruction vaine et stérile, le gouvernement se devait d'intervenir.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: Je n'ai jamais dit le contraire, mais il faut être extrêmement attentif et bien sentir tous les aspects de la question. Les membres de la Chambre, d'un côté comme de l'autre, et j'inclus également ces députés silencieux de la phalange du sphynx qui restent là sans rien dire, à respirer bruyamment et parfois à prononcer un discours, lorsqu'il y a un cas à présenter à la population canadienne, eux tous ainsi que les membres de mon parti étaient d'avis, après mûre réflexion, sur le principe de ce bill: il est non seulement du droit mais du devoir en particulier des membres de l'opposition, de bien faire savoir que nous allons débattre cette mesure aussi longtemps qu'il sera nécessaire afin que les Canadiens sachent bien de quoi il s'agit.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: Le bill C-58 n'est pas long, mais il est complexe. Les gens ne voient pas très bien où le gouvernement veut en venir. Je vois le secrétaire d'État (M. Faulkner) secouer la tête. Il sait de quoi je parle. J'aimerais qu'il existe un bill sur la liberté de l'information, parce que je voudrais bien examiner ses dossiers et voir le courrier qu'il a reçu contre cette mesure. Pendant tout le débat sur cette motion avant les congés, les députés de ce côté de la Chambre ont reçu des montagnes de lettres. Nous nous devions de présenter les faits.

Il n'y a pas eu de long discours. Hier neuf députés ont pris la parole, y compris le leader du nouveau parti démocratique (M. Broadbent). Finalement nous avons eu une journée plutôt courte. Je pense que, si le président du Conseil privé avait montré moins d'impétuosité et s'il n'avait pas parlé d'autre chose, nous aurions pu terminer ce bill aujourd'hui ou lundi. Je le répète il n'y a pas eu de longs discours. Dans une question où les principes sont en jeu, les députés de l'opposition ont le droit, le devoir et la responsabilité, de dire ce qu'ils ont à dire au nom de leurs commettants et du peuple du Canada en général.